



MISE A DISPOSITION DE BAC
POUR LES PARTICULIERS RÉSERVÉ À LA
COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

Attention : le bac est rattaché à l'adresse indiquée par vos soins. Il devra en cas de déménagement rester à cette adresse.

Date de la demande :

Entre : **La Communauté de Communes du Bassin de Pont-à-Mousson**, dont le siège est situé au
75 allée Louis-Camille MAILLARD, 54700 Pont-à-Mousson,

Et :

Nom :

Prénom :

Adresse

Numéro et Voie :

Code postal :

Téléphone :

Commune :

Nombre de
personnes au foyer :

Vous demandez un bac pour quelle raison ?

Si autres précisez :

Je certifie l'exactitude des renseignements fournis

Pour info : Livraison d'un bac de 140l pour les foyers composés de 1 à 3 personnes, et un bac de 240l pour les foyers composés de 4 personnes et plus.

- L'utilisation de ce bac est soumise au règlement du service ordures ménagères de la Communauté de Communes du Bassin de Pont-à-Mousson, disponible sur le site internet ou par le lien [règlement](#).
- La présente convention sera remplie et signée avant la livraison du conteneur par retour de mail.

Toute demande incomplète ne sera pas traitée. Merci de bien vérifier vos informations avant tout envoi.
Envoyez le formulaire rempli à l'adresse dechets@bassin-pont-a-mousson.fr

Partie réservée à l'administration

Puce n°

Bac n°

Signature du demandeur :

Précédée de la mention «Lu et approuvé»

Il est délivré à l'utilisateur un bac de litre
en état neuf

Date de remise du bac :

Communauté de Communes du Bassin de Pont-à-Mousson

75 allée Louis-Camille MAILLARD, BP 285 - 54701 PONT A MOUSSON Cedex - Tél. : 03 83 87 87 00